



## REGLEMENT TECHNIQUE CHALLENGE N2 SERIE 2017

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé :

- dans le présent règlement,
- dans la fiche d'homologation 206 XS (A 5627 et N2 S001),
- dans l'annexe J FIA,
- dans les bulletins techniques communiqués par RALLYE ACADEMIE,

EST DONC DE FACTO RIGOREUSEMENT INTERDIT.

### GENERALITES

Tout remplacement de pièces usagées ou détériorées doit se faire par une pièce identique, référencée dans la documentation technique du Challenge N2 Série.

Cette pièce doit être approvisionnée auprès de Rallye Académie (pour les pièces spécifiques) ou de BPS, seul fournisseur agréé pour le Challenge.

La non utilisation de pièces référencées entrainera un rapport du commissaire technique délégué au Challenge N2S qui pourra entrainer l'exclusion du rallye ou/et du Challenge N2 Série 2017.

Le concurrent est responsable de la conformité de sa voiture tout au long des rallyes du Challenge N2 Série, depuis les vérifications techniques préliminaires jusqu'à la publication officielle des résultats du rallye.

Toutes les interventions sur la voiture doivent être effectuées selon les méthodes définies par Rallye Académie pour les pièces spécifiques conformément à ce règlement technique, ainsi qu'aux notes techniques qui pourront être publiées en cours de saison.

Rallye Académie se réserve le droit de modifier la définition technique de la 206 XS N2S. Les concurrents seront alors informés de ces modifications par la publication de documents techniques.

## **ARTICLE 1 : DEFINITIONS**

### **1.1 Type de voiture autorisée**

206 N2 SERIE, conduite à gauche, voiture élaborée à partir d'une 206 XS 1.6 réservée à une utilisation compétition et conforme au présent règlement technique.

La voiture doit à tout moment être conforme à la réglementation technique FIA annexe J, à l'ensemble des Réglementations de la F.F.S.A. également applicable à cette catégorie et aux rallyes, et devra être engagée dans la classe N2 SERIE.

### **1.2 Kit obligatoire**

Les éléments constitutifs du kit BPS by Rallye Académie ne devront en aucun cas être modifiés et leur montage en totalité sur la voiture est obligatoire.

Les caractéristiques de montage sur la voiture doivent rester conformes à celles décrites dans les différentes publications concernant la voiture.

La nomenclature précise des pièces composant ce kit sera présente dans le manuel de montage.

Toutes les pièces optionnelles au Kit Challenge N2S vendues par BPS et distribués par Rallye Académie sont autorisées.

## **ARTICLE 2 : POIDS**

Des contrôles du poids peuvent être effectués à tout moment de chacun des rallyes du calendrier. Le poids des voitures devra être conforme à la fiche d'homologation 206 XS (A 5627 et N2 S001).

## **ARTICLE 3 : MOTEUR**

### **3.1 Cartographie et plombage des boîtiers moteur**

Sur toute la durée des rallyes, toutes les voitures inscrites au Challenge N2 SERIE devront utiliser, comme précisé dans le règlement N2 SERIE FFSA, le boîtier moteur présent dans les fiches d'homologation, avec leur plombage, potentiellement effectué lors des vérifications techniques.

Afin de pouvoir contrôler le respect de l'utilisation de cette cartographie, le commissaire technique délégué au Challenge N2S, ou toute personne désignée par lui, devra pouvoir, à tout moment de l'épreuve, se connecter au boîtier moteur de tout concurrent inscrit au Challenge N2 SERIE. La prise DIAG devra être accessible

et fonctionnelle.

Tout remplacement ou débranchement du boîtier ne pourra se faire que sous contrôle d'un Commissaire Technique FFSA.

Le refus d'un équipage ou d'une équipe de soumettre son boîtier moteur au contrôle commissaire technique délégué au Challenge N2S entraînera un rapport qui sera soumis au collège des commissaires sportifs de l'épreuve et qui pourra entraîner jusqu'à l'exclusion du concurrent inscrit au Challenge N2 SERIE.

### 3.2 Plombage boitier.

Avant le début de chaque rallye, un Commissaire Technique Délégué au Challenge N2 Série pourra valider le plombage du boitier.

### 3.3 Lubrifiants et fluides

L'ensemble des fluides et lubrifiants (hors carburant) utilisé dans les 206 N2S du Challenge N2 SERIE doivent impérativement être de la marque **YACCO**. Des prélèvements pourront être effectués en cours de rallye pour contrôle.

## **ARTICLE 4 : SCELLES**

Des éléments supplémentaires pourront être scellés à tout moment d'un rallye. Ces scellés devront rester intacts jusqu'à l'autorisation du commissaire technique délégué au Challenge N2S de les retirer.

L'état des scellés est de la responsabilité du concurrent. L'absence ou la détérioration entraînera obligatoirement la non-conformité technique de la voiture. La présence des scellés n'est qu'une présomption de conformité. Dans le cadre des contrôles technique de conformité, il pourra donc être procédé au démontage complet des pièces scellées et en cas de non-conformité constatée, la présence des scellés ne pourra pas être utilisée comme argument de défense.

## **ARTICLE 5 : PNEUMATIQUES**

Suivant l'article 4.2 du règlement standard des rallyes et suivant le règlement particulier de chaque rallye.

Les pneumatiques sont limités à 8 par rallye et par voiture. Seul RALLYE ACADEMIE ou BPS sont autorisés à fournir ces pneumatiques. Les seules dimensions de pneumatiques autorisés sont 195 50 15. Le type de pneu retenu est le **YOKOHAMA NEOVA AD08R**. Des codes barres spécifiques sont prévus permettant de valider le nombre et le type du pneumatique durant chaque rallye.

## **ARTICLE 6 : CARBURANT**

Le carburant utilisé devra provenir uniquement d'un point de distribution grand public.

L'utilisation de carburant compétition est interdite. Tout mélange avec un autre carburant ou additif est interdit.

Le concurrent doit prendre toute disposition afin qu'il soit possible à tout moment d'une épreuve de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de trois litres de carburant nécessaire pour l'analyse. La présence dans le réservoir d'une quantité de carburant inférieure à trois litres sera, à tout moment d'une épreuve, considérée comme une non-conformité technique.

Les voitures doivent posséder une prise de prélèvement conforme à la réglementation F.I.A.

Les prélèvements seront effectués de la façon suivante :

Trois prélèvements de 1 litre chacun seront effectués dans trois conteneurs métalliques neufs.

Echantillon n°1 : 1 conteneur pour le laboratoire d'analyse

Echantillon n°2 : 1 conteneur pour le concurrent

Echantillon n°3 : 1 conteneur pour contre-expertise conservé par Rallye Académie.

Les conteneurs seront identifiés et scellés par le commissaire technique délégué au Challenge N2S en présence du concurrent ou de son représentant.

Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons n°1 et n°3.

## **ARTICLE 7 : INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Ce règlement ainsi que les différents bulletins techniques présents ou à venir ne sont pas rédigés en termes d'interdiction mais en termes d'autorisation. Il faut donc à leur lecture avoir toujours à l'esprit que tout ce qui n'est pas expressément autorisé est par nature rigoureusement interdit.

## **ARTICLE 8 : RESPECT DU REGLEMENT TECHNIQUE**

Des contrôles pourront être effectués par la FFSA ou par commissaire technique délégué au Challenge N2 Série à tout moment de chacune des épreuves du Challenge N2 SERIE afin d'assurer le respect du présent règlement (voir Article 13.2 du Règlement Sportif).

## ADRESSES et COORDONNES UTILES

Rallye Académie  
Tél. 04 30 38 38 21  
ZA Carreau Destival  
Pôle mécanique d'Alès  
Bâtiment 3  
30 520 Saint Martin de Valgagues

BPS RACING  
385 Rue Ettore Bugatti  
34070 Montpellier  
Julien Solanet  
04

Manager du Challenge N2 Série  
Eric FABRE  
[eric@rallyeacademie.com](mailto:eric@rallyeacademie.com)  
06 08 21 92 91

Responsable Technique du Challenge N2 Série  
Vincent PONNAVOY  
[Stage-p@outlook.fr](mailto:Stage-p@outlook.fr)  
06 71 87 71 33

Responsable administrative du Challenge N2 Série  
Géraldine FABRE  
[geraldine@rallyeacademie.com](mailto:geraldine@rallyeacademie.com)  
06 68 52 20 95